

Permanences

Une permanence au secrétariat de la Paroisse est assurée tous les **mercredis** et **samedis** de 10 h. à 11 h.

au **Presbytère - 25 Grand-Place VIEUX-BERQUIN**

Téléphone : 03 28 42 70 87
Vous y rencontrerez un(e) bénévole de la paroisse qui s'efforcera de répondre à vos questions et demandes. C'est aussi lors de cette permanence qu'il convient de **déposer** les demandes de baptêmes et de messes.



Baptêmes

S'inscrire au plus vite après la naissance le samedi entre 10 h. et 11h.

à la permanence 25, grand-place à VIEUX-BERQUIN.

A l'inscription vous sont données les dates et lieux des deux rencontres de préparation. Les rencontres de préparation au baptême ont lieu à la

Maison Diocésaine d'Accueil
70, rue V. Deroide - 59660 MERVILLE
(en face du collège Henri Dunant)

Les rencontres ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois précédant le baptême.

Prière de se renseigner à la permanence d'accueil et de se munir du **livret de famille** ou d'un **acte de naissance** pour toute demande de célébration de baptême.

Mariages

Les demandes de mariages doivent être impérativement déposées au

32, av. Clémenceau - 59660 MERVILLE
(presbytère - près de l'église)

lors des permanences qui ont lieu les mardi, jeudi, vendredi de 17 h.30 à 18 h.30

tél. 09 53 66 11 15

Découvrir

Le pliage de **Découvrir** de Janvier aura

lieu le **mardi 18** décembre 2018
à 14 h. au presbytère - VIEUX-BERQUIN

Intentions de messes

Elles sont à déposer impérativement pour le 12 du mois précédent (si vous souhaitez qu'elles soient diffusées sur le bulletin paroissial)

- pour le clocher de LE DOULIEU

auprès de **Claire LESAGE**
Marie-Agnès COLPAERT

- pour le clocher de NEUF-BERQUIN
auprès de **Marie-Agnès WACRENIER**

- pour le clocher de VIEUX-BERQUIN
aux permanences du mercredi et du samedi
au presbytère

- pour le clocher de SEC-BOIS
auprès de **Olive DULONGCOURTY**
Thérèse HENNION

Rappel : l'offrande de messe est à 17,00 €

Chorales



Programme chargé pour ce mois de décembre !

Répétition :

le mercredi 5 - 19 h. - NEUF-BERQUIN
pour l'animation à la maison de retraite
du samedi 8 - 14 h.30 à VIEUX-BERQUIN
Répétitions :

le mardi 11 - 18 h. (chorale V-Berquin)

le jeudi 13 - 20 h. NEUF-BERQUIN pour les chorales des 4 clochers pour Noël

Animation :

le samedi 15 - 13 h.45 - M.D.A. Merville
messe de Noël Fraternité des Malades

Répétitions :

le mardi 18 - 18 h. (chorale V-Berquin)

le jeudi 20 - 20 h. NEUF-BERQUIN pour les chorales des 4 clochers pour Noël

Animations :

le lundi 24 - 18 h. Veillée de Noël

VIEUX-BERQUIN

le mardi 25 - 11 h. Messe - LE DOULIEU

Nous pouvons adresser un grand MERCI aux choristes et organistes pour leur engagement au service de la paroisse.



Fraternité des Malades

La Fraternité des Malades et Handicapés du secteur Flandres-Lys vous invite à sa messe et à son goûter de Noël

le samedi 15 décembre 2018
de 13 h. 45 à 18 h.

à La Maison d'Accueil de Merville.

Réponse le 5 décembre au plus tard au :
03 28 48 23 80 ou 03 28 48 23 49.

Messe à la Résidence du Plessy



vendredi 28 décembre - 14 h.30

Maison de Retraite - VIEUX-BERQUIN

Célébration pénitentielle

Une seule célébration commune aux deux paroisses Notre dame du Doux-Berquin et Saint Paul de la Lys

le lundi 17 décembre - 18 h.
à MERVILLE - Saint -Pierre

Joyeux Noël à tous



En février, nous avons lancé la collecte du Denier de l'Eglise. Vous le savez peut-être, les dons collectés sont la seule ressource dont

dispose le diocèse pour assurer une rémunération aux prêtres et aux salariés chaque mois.

Aujourd'hui nous voulons vous informer de l'état de la collecte > **la collecte est en baisse de plus de 4 % et nous enregistrons 2 400 donateurs en moins.**

Un très grand merci à ceux qui ont déjà donné. Pour ceux qui n'auraient pas pu encore participer au Denier, merci beaucoup de le faire. A tous, n'hésitez pas à faire connaître le Denier et à nous aider à trouver de nouveaux donateurs : nous devons tous nous mobiliser !

POURQUOI VOTRE DON AU DENIER COMPTE AUTANT ?

Notre Église est accueillante : elle ouvre grand ses portes à ceux qui demandent un sacrement, cherchent du réconfort, veulent vivre et faire grandir leur foi au sein de la communauté chrétienne...

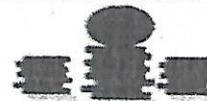
Pour que l'Église puisse continuer à accueillir tous les hommes, et pour que nous puissions nous-mêmes être accueillis quand nous le souhaitons, nous devons lui en donner les moyens : c'est le sens du don au Denier.



DÉDUCTION FISCALE

Bénéficiez de 66 % de déduction fiscale sur votre impôt, en 2019.

Pour cela, votre don doit nous parvenir avant le 31 décembre 2018.



Un don de 150 € au titre de l'impôt sur le revenu...

- 66 % de déduction fiscale



vous revient en réalité à 51 €